

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024**REUNION PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme le Gouverneur f.f. et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 6 juin 2024 ouverte. Ce 6 juin, une petite pensée vu le 80^{ème} anniversaire du débarquement de Normandie, un rappel quand même de tous ces jeunes qui sont venus mourir sur les plages françaises afin que nous puissions, aujourd'hui, être assis au sein d'une assemblée démocratique.

Je pense que cela méritait d'être souligné.

(Applaudissements)

Seconde petite communication, j'accueille avec plaisir Madame la Gouverneur f.f., Mme DASSY et heureux de voir que vous soyez ici, parmi nous, pour ce Conseil.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Madame Aline DE BARROS, Madame Catharina CRAEN et Madame Astrid BASTIN et j'ai eu 3 ou 4 personnes qui m'ont annoncé leur venue mais qui sont coincées dans les bouchons.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe.- Non.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe. – Mme MOUKKAS et Mme SAMEDI arrivent, je pense.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Mme COLOMBINI et M. DECERF.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe.- Maxime arrive et Thomas est là.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de groupe.- M. ERNST.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III.- Communication de Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, comprenant les questions d'actualité ainsi qu'un livre de Thierry Luthers qui vous est offert par la Province à l'initiative du Collège provincial.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 mai 2024. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 mai 2024).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

VI.- Questions d'actualité

Document A16 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au déménagement de la Caserne des pompiers Rensonnet.

Document A17 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au dérèglement climatique.

Document A18 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la pollution au PFAS.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024**Document A19 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au soutien de la Province au Laboratoire Vesdre.****Document A20 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux nouvelles inondations en province de Liège.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour des questions d'actualité comporte cinq points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Avant de donner la parole à Monsieur Rafik RASSAA pour la première question, je vous informe que Monsieur Alfred OSSEMANN a retiré sa question d'actualité relative au prix de l'électricité via la centrale d'achat de la Province de Liège, suite aux premières informations transmises par la Direction générale des Infrastructures et du Développement durable.

Sur proposition de Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, un exposé sera prévu lors de la prochaine cinquième Commission afin d'apporter des explications ou précisions quant aux règles et mécanismes liés à cette centrale d'achat énergie. Le consultant qui accompagne les services provinciaux y sera invité.

Pour la première question, document A16, je donne la parole à Rafik RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Le Collège provincial a annoncé le 17 mai dernier la construction d'un nouveau bâtiment pour répondre aux besoins de la HEPL avec un investissement de 36 millions. Ce bâtiment serait situé à proximité du B3 et du Barbou, et pourrait ainsi débloquer aussi un autre dossier important, celui du déménagement de la caserne des pompiers, rue Ransonnet, à la "pointe" d'Outremeuse.

Ce déménagement est attendu par les pompiers depuis trop longtemps alors qu'il y a urgence. Le bâtiment est bourré d'amiante et n'est plus fonctionnel suite à la condamnation de plusieurs parties et au désinvestissement subi depuis maintenant quelques années. Il y a carrément un risque que la caserne soit fermée du jour au lendemain avec quelque 500.000 habitants qui en dépendent qui se retrouveraient sans caserne de pompiers.

Ma question est donc toute simple quel est le plan du Collège provincial pour la construction d'une nouvelle caserne à la pointe d'Outremeuse ?

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vous rappelle qu'un membre par groupe politique peut intervenir pendant 2 minutes maximum.

Pas d'intervention, j'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, si votre question est « toute simple » comme vous l'avez écrit, et dit, ma réponse le sera tout autant : « il n'y a, à ce stade, aucun plan pour la construction d'une nouvelle caserne à la pointe d'Outremeuse » et certainement pas à l'initiative du Collège provincial.

Pour être claire, votre question lie deux dossiers. Alors, effectivement, le Collège a annoncé sa volonté de construire une nouvelle école sur le site du B3. Vous le savez, la construction de cette école n'a forcément pas encore démarré et il faudra bien sûr patienter plusieurs années avant que le premier cours ne soit donné dans cette nouvelle implantation.

Bref, ce n'est donc pas demain que la Haute-Ecole située à Kurth quittera ses quartiers et libèrera l'espace pour un futur projet, quel qu'il soit d'ailleurs d'ailleurs, jusque-là c'est ce que les représentants de la Province dans l'intercommunale ont toujours clamé haut et fort mais peut-être pas assez pour être entendus.

Monsieur Rassaa, ça n'échappera à personne, nous sommes en période électorale. Certains sont tendus, d'autres le seront encore plus à mesure que les scrutins locaux d'octobre se rapprocheront.

Certains sont d'autant plus tendus qu'au sein de l'I.I.L.E., de la zone de secours 2 donc, les pressions sont constantes. Vous n'ignorez, par exemple pas, qu'un préavis de grève court à l'I.I.L.E. depuis le 1er mars et ce, jusqu'au 13 octobre, date choisie au hasard bien sûr. Monsieur Rassaa, votre question est étonnamment, ou pas, presque le reflet d'un courrier adressé par la CGSP au Conseil d'administration de l'Intercommunale et donc également à vos représentants au sein de ce Conseil d'administration.

Sans surprise, vous faites donc le lien entre le déménagement de la HEPL à Bavière et ce terrain de Kurth qui se libère. Vous indiquez également que Ransonnet subit un désinvestissement depuis plusieurs années.

Je rappellerai à chacun que la Province n'est entrée dans les zones de secours qu'en 2020, voire en 2021 pour l'opérationnalisation. Je rappellerai aussi que l'I.I.L.E. n'est certainement pas la zone de secours avec laquelle la Province a les contacts les plus aisés ou la position la plus facile, c'est selon.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

En effet, si dans les autres zones, la Province est membre du Conseil et du Collège de zone et qu'elle représente, pour les questions financières, le poids budgétaire qu'elle apporte à l'instar des communes, ce n'est pas le cas dans l'intercommunale.

Pour le dire clairement, à l'Intercommunale, nous sommes tolérés, c'est presque tout. Nous ne sommes présents qu'au CA et à l'AG. La Province n'a pas de siège au Bureau exécutif ou dans les deux Comités de gestion. Et la Province ne dispose que d'une part sociale au capital. Bref, le strict minimum alors que, depuis 2021, la Province a déjà financé l'Intercommunale pour près de 75 millions d'euros.

Je le disais, à l'approche des élections et, vu le comportement des syndicats, certains sont tendus. C'est certainement le cas du Président de l'Intercommunale qui, sans aucune décision du Conseil d'administration de l'I.I.L.E., a communiqué à au moins 4 reprises vers la presse. Des déclarations qui, exprimées à titre personnel puisque non validées par le CA, font état de sa préférence, à lui, pour le site de Kurth.

Monsieur Rassaa, votre représentant au Conseil d'administration de l'I.I.L.E., Monsieur Gomez-Garcia, vous aura certainement apporté plusieurs nuances et précisions. La première : un CA extraordinaire s'est tenu le 15 janvier dernier et a pris connaissance d'un compte-rendu intermédiaire de la Task Force, quant à la stratégie immobilière à adopter pour la caserne Ransonnet.

J'espère que vous avez pu prendre connaissance du document et de certaines tournures de phrases qui, clairement, mettent une énorme pression sur les Administrateurs, sans vraiment leur laisser le choix.

Un document plus nuancé aurait certainement été préférable dans un dossier qui cristallise pourtant les enjeux et les préoccupations. Soit.

Je me permettrai malgré tout de relever un élément, factuel celui-ci, dudit document : réaménager Ransonnet coûterait 19,5 millions d'euros tandis que pour déménager vers Kurth il faudrait, à minima, 22,3 millions d'euros, sans compter l'achat du terrain. La note conclut effectivement à une préférence pour Kurth parce que, notamment, et je cite, « la paix sociale et une certaine stabilité sont envisageables avec cette solution ».

Pour la faire en court, il faut aller à Kurth pour calmer les syndicats, c'est sans doute ce qui a poussé le Président à sortir dans la presse 10 jours avant la présentation de ce rapport au Conseil d'administration et parce qu'il n'avait que ça à donner comme réponse aux quelques jours consécutifs de grève que l'Intercommunale a connus pendant les dernières vacances d'hiver.

Deuxième précision, à ce stade pourtant, la seule décision prise par le Conseil d'administration de l'I.I.L.E. l'a été le 22 avril dernier. Ce jour-là, le CA de l'I.I.L.E. décidait d'« abandonner l'option consistant à entreprendre un chantier complet de désamiantage et de rénovation/reconstruction de la caserne Ransonnet ». Cette unique décision a d'ailleurs fait l'objet d'une validation écrite dès le lendemain pour une communication destinée aux membres du personnel.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Troisième précision : le même jour, le Conseil d'administration prenait acte qu'une réunion devait se tenir entre la zone et des services, notamment, de la Ville de Liège afin d'explorer des sites potentiels, publics ou privés d'ailleurs, pour l'accueil d'une nouvelle caserne. De nouveau, je peux regretter le manque de considération à l'égard de l'institution provinciale puisque aucun représentant provincial n'a été associé à cette démarche.

Enfin, le compte-rendu de cette réunion qui s'est tenue le 30 avril entre l'Intercommunale et la Ville a été présenté et discuté au Conseil d'administration du 27 mai dernier.

Que dit-il ? Que plusieurs sites sont évoqués : la gare d'Angleur ; la pointe du parc Astrid ; Bressoux/Droixhe, on y parle notamment de l'ancienne usine Kraft, site Volta ; le site de la Haute Ecole de la Province situé Quai Kurth ; Intermosane – Kurth, on parle de la partie du Hall de la Province de Liège ; Bavière ; l'arrière de l'ancienne patinoire de Coronmeuse ; L'île Monsin ; la zone autour du pont de Wandre/Cheratte et Le Val-Benoit.

Concrètement, le Conseil d'administration a pu prendre note des avantages et inconvénients de certaines options parmi les 10 sites évoqués. Je relève simplement que la Ville semble fermer unilatéralement la porte à certains sites sans autres explications, en tous cas dans la note.

La conclusion de cette note est qu'une nouvelle réunion doit être fixée par le Cabinet du Bourgmestre. Ce qu'elle ne dit pas, ça c'est une certitude, c'est qu'il faut aller à Kurth et que c'est la seule option.

Quelques éléments pour conclure, Monsieur Rassaa : premièrement, soyez convaincu du fait que tant le CA de l'I.I.L.E. que le Collège provincial sont conscients de la situation de Ransonnet. Si nous pouvions aider les pompiers davantage maintenant, nous le ferions, croyez-le bien. Comme tous, nous avons cependant des réalités budgétaires qu'il convient de prendre en compte. La Province, vous le savez, ce sont 5 ou 6 zones de secours et pas la seule I.I.L.E.. Et l'état actuel de cette caserne résulte également très certainement de décisions ou de non décisions, je vous laisserais juge, antérieures à l'arrivée de la Province au sein de l'I.I.L.E., je le rappelle, c'était il y a 4 ans.

Deuxièmement, si on parle de Ransonnet, vous savez qu'une pression car je n'ai pas d'autres mots, est également exercée quant à la reconstruction d'un nouveau poste au Sart-Tilman. Pour la petite histoire, on parle ici, d'environ 4 millions d'euros.

Si l'I.I.L.E. n'a, pour ces deux dossiers, pas avancé pendant plusieurs années, doit-elle le faire aujourd'hui, dans l'urgence, sans disposer de l'ensemble des données et sans savoir quelle majorité wallonne sortira des urnes après les élections de ce dimanche, quelle DPR sera préparée par la future majorité et quel sort sera réservé à la reprise du financement des zones de secours par les Provinces ?

Devrons-nous reprendre davantage qu'aujourd'hui ? La même chose ? On peut aussi espérer qu'on ne doive plus intervenir du tout.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

J'ajoute, sans entrer dans les détails à ce stade parce qu'elle n'est toujours pas complète, que l'étude SPI que la Province a commandée analyse ce potentiel déménagement comme relevant d'un très faible rapport qualité/prix.

Troisièmement, et ça rejoint le précédent point et ça répondra à votre question Monsieur Rassaa. À ce stade, et toute autre chose restant égale, la Province ne financera pas la ou les nouvelle(s) caserne(s), que ce soit celle(s) de l'I.I.L.E. ou d'autres zones d'ailleurs. Du moins, elle ne les financera pas seule.

En effet, la seule obligation qui incombe à la Province, c'est de verser la dotation prévue dans la circulaire ministérielle. La Province ne doit pas céder un site provincial gracieusement, ni même un terrain. La Province ne doit pas mettre des bâtiments à disposition et ne doit pas construire une caserne.

La Province doit intervenir dans la dotation aux zones de secours et ce sont, ensuite, les organes des zones de secours qui prennent les décisions qu'ils estiment les meilleures pour leur zone.

Je conclurai en disant que, dans ce dossier, comme dans d'autres certainement, tant que tout n'est pas mûr, il vaut peut-être mieux garder son calme et s'empêcher de communiquer à tort et à travers.

La seule chose que certains pourraient y gagner, c'est de créer de fausses bonnes idées voire de vraies difficultés en termes de concrétisation mais surtout de vous permettre d'attiser les colères. Après tout, c'est votre fonds de commerce depuis des années.

Car, Monsieur Rasaa, je suppose que votre conclusion c'est que la Province « n'a qu'à » laisser Kurth gratuitement et payer une nouvelle caserne voire même plusieurs.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Vice-présidente. Une réaction M. RASSAA ? Oui.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Madame Firquet pour les questions, les réponses et puis les mots que vous mettez dans ma bouche sans que je les aie dits hein, donc à aucun moment on n'a dit que la Province allait financer gracieusement un terrain ou donner gracieusement un terrain, ça c'est vous qui le dites, à aucun moment je n'ai dit ça hein, mais voilà.

Donc, là je répète, la question n'est pas d'attiser une colère, la question c'est surtout qu'il y a un danger, une urgence, il y a un bâtiment qui n'est plus fonctionnel et il faut une solution.

J'entends bien dans votre réponse que cela fait plusieurs années qu'on le sait et que la Province n'est finalement associée aux zones de secours que depuis 4 ans mais voilà, la majorité à la Ville de Liège, c'est aussi une majorité PS – MR qui est la même qu'ici et qui est impliquée dans ce dossier depuis maintenant plusieurs années et malheureusement, le dossier n'avance

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

pas donc je pense juste qu'il faut réagir. J'entends bien dans votre réponse aussi qu'il n'y a pas de représentant dans les bureaux exécutifs à l'intercommunale. En même temps, vous regrettez cela et en même temps, vous dites à la fin eh bien nous, on n'est obligés que de donner une dotation et donc on ne va pas s'investir plus vu que c'est la seule exigence du pouvoir supérieur.

Donc, en même temps vous regrettez de ne pas être associés à plus de décisions et en même temps, vous dites que vous allez uniquement vous contenter de la dotation donc voilà, honnêtement, il n'y a pas de tension électorale ou ce n'est pas une question...

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (de son banc).- Demandez à Monsieur Gomez Garcia !

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (de son banc).- ... Honnêtement, je le dis en toute franchise, la question c'est voilà, moi je suis interpellé par aussi des pompiers qui vivent au jour le jour dans ces casernes et qui n'en peuvent plus, donc voilà, à un moment donné, vous êtes maintenant associés à ces zones de secours, je trouve qu'il faut avoir un avis, il faut avancer en tous les cas, faire avancer le dossier.

J'entends bien que ce n'est pas la responsabilité directe malheureusement au sein d'I.I.L.E. mais après, voilà, les contacts doivent être pris et j'espère que le dossier va aboutir rapidement.

Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

Pour la deuxième question A17, je donne la parole à Madame Murielle FRENAY.

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Comme nous tous et toutes, en tout cas j'imagine, je tiens, au nom du groupe ECOLO, à exprimer tout mon soutien aux personnes touchées à Liège et dans toute la Province par ce nouvel épisode pluvieux, et à remercier les différents services qui ont aidés sans relâche la population encore une fois touchée de plein fouet.

Ce pénible phénomène météorologique rappelle toute l'urgence d'adapter la Province de Liège aux dérèglements climatiques.

Nous souhaitons toutes et tous une Province qui prend soin de sa population et apporte des solutions sur le long terme.

L'histoire de la construction de nos villes et villages à pris en tournant dans les années 60-70 : plus de béton, moins de forêts, plus de routes moins de chemins, plus de rebords moins de haies. Les effets désastreux se font sentir cruellement aujourd'hui.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Ainsi, par exemple Liège, et pas que, est une ville d'eau, comme le rappelle son nom, la forme de ses boulevards et les rives de la Meuse. Mais des générations de décideurs l'ont trop oublié.

Troisième ville la plus bétonnée de Wallonie, nous continuons de payer le prix d'une vision déconnectée de la nature, qui a trop artificialisé les sols. Il est prioritaire d'accélérer la transition écologique et le développement des dispositifs de captation et de ruissellement naturel des eaux.

Outre la préservation des espaces verts existants, et ils sont nombreux en Province de Liège, aidons à la création de mini-forêts urbaines et / ou de jardins de pluie ; voyons avec les agriculteurs la meilleure manière de protéger leurs cultures et, de ce fait, les populations aux alentours.

Il nous faut planifier et développer une approche systémique du dérèglement climatique dans toutes nos approches, en termes de bâti existant comme ceux à créer. J'ai du mal à entendre encore aujourd'hui que certaines communes vont continuer à donner des permis de bâtir même en zones inondables, c'est irresponsable, voire criminel.

Dans le cadre provincial, pouvons-nous proposer un cadre structurant aux villes et communes leurs permettant de bien appréhender ces problématiques ?

Une concertation entre villes et communes sous le regard provincial serait-elle envisageable notamment pour éviter l'étalement urbain, source, on le sait, de bien des problèmes, non seulement liés au ruissèlement de l'eau mais aussi à la mobilité ?

Je vous remercie par avance des réponses apportées à mes questions.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

C'est le même Député qui va répondre à l'ensemble des questions donc on va passer à toutes les questions et Monsieur le Député répondra à l'ensemble des questions en même temps.

Pour la troisième question A18, je donne la parole à Madame Marie-Christine SCHEEN.

Mme Marie-Christine SCHEEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Quelles mesures pour préserver la Meuse et ses riverains face à la pollution du PFSA ?

Le 28 mai dernier, une nouvelle étude européenne, à l'initiative du Réseau européen d'action sur les pesticides, a révélé une présence de TFA, un dérivé de PFAS non surveillé, dans les rivières. Parmi les 23 échantillons d'eau de surface et six échantillons d'eau souterraine provenant de dix pays de l'Union Européenne, un concernait particulièrement la Province de Liège : il s'agit d'un prélèvement testé à Wanze, dans la Meuse. Et le constat est alarmant : c'est la troisième rivière la plus contaminée au TFA.

Selon l'étude, ce sont 2.500 nanogrammes par litre qui ont été recensés dans la rivière. Un chiffre 5 fois supérieur à la limite fixée par la future directive européenne. Dans le rapport publié par l'association « Nature et Progrès », on établit un lien direct avec les pesticides PFAS : « Il y a des pesticides qui sont largement utilisés en Belgique, qui sont à base de PFAS. Ces pesticides, évidemment, contaminent les sols et ensuite les eaux. Et selon les recherches qui ont été faites, même si le TFA peut avoir plusieurs sources, les pesticides PFAS en région agricole et en région rurale, comme c'est le cas de la Mehaigne, seraient la principale source de cette contamination au TFA », rapporte Virginie Pissoort, responsable plaidoyer Nature et Progrès.

Comme le rappelle également le rapport, le discours selon lequel les PFAS à chaîne courte sont inoffensifs provient de l'industrie de fabrication des PFAS, mais il est de plus en plus contesté par les preuves scientifiques actuelles. Il y a un risque environnemental et sanitaire quant à la persistance de ces polluants éternels dans les eaux de surface et dans les nappes phréatiques.

Au-delà du combat à mener au niveau européen pour faire interdire la production de ces pesticides à base de PFAS, nous aimerions savoir de mesures régulières de cette pollution seront-elles prévues à l'avenir dans les nouveaux contrat-rivière ? Quelles mesures de prévention sont envisagées pour propager des alternatives aux pesticides aux PFAS dans le monde agricole ? Quelles mesures de protection sont envisagées pour les riverains de la Mehaigne ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur cette question ? Non. Pour la quatrième question, je donne la parole à Monsieur Hajib EL HAJJAJI.

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Membres du Conseil,

« Le Laboratoire Vesdre" est une initiative universitaire mise en place après les inondations de juillet 2021. Une quantité d'études et d'analyses ont été produites (Programmes de Développement Durable de Quartiers, Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre référentiel Construction et aménagements en zone inondable, référentiel Gestion durable des eaux pluviales...).

D'autres études vont suivre (Etude de la modélisation hydraulique et hydrologique - MODREC, les études hydrauliques de cours d'eau spécifiques...).

Face à ces outils précieux, une question se pose pour savoir quelles seront les modalités de concrétisation et de coordination de l'ensemble des projets pour adapter le bassin versant.

Le Gouvernement et chaque institution régionale, provinciale, communale et intercommunale ainsi que la société civile au sens large ont identifié l'intérêt de mettre en place un « Laboratoire Vesdre » pour assurer le suivi opérationnel des études, afin de mettre en œuvre les actions nécessaires pour construire une vallée plus résiliente et mieux préparée aux effets

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

du dérèglement climatique.

Les trois colloques universitaires étant à présent terminés, la poursuite des réflexions et des actions est une absolue nécessité.

Je souhaite donc interroger le Collège provincial pour savoir dans quelles mesures la Province a participé au « Laboratoire Vesdre » ? La Province s'engage-t-elle à soutenir le « Laboratoire Vesdre » et de quelles manières concrètement ? Ce projet relevant de la Supracommunalité, comment la Province compte communiquer vers les communes sur l'état d'avancement des actions et des aménagements résilients ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur cette question ? Non. Nous passons à la question suivante et je donne la parole à Monsieur Grégory PIRON.

M. Grégory PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Nouvelles inondations en province de Liège.

Notre belle province a encore été touchée par des inondations durant le mois de mai : changement climatique, fortes précipitations au m², imperméabilisation des sols, constructions en béton, modifications des cours d'eau, érosion des sols agricoles sont autant de facteurs aggravant ces inondations.

Je souhaite d'abord dire merci aux services de secours, au personnel mobilisé ainsi qu'aux citoyens qui les ont aidés et secourus. J'ai moi-même été aider au nettoyage le week-end du 18 et 19 mai et j'ai malheureusement pu constater les dégâts : des familles ont tout perdu, des familles qui souvent ont déjà été touchées par de précédentes inondations : caves inondées, habitations abîmées ou détruites, même des murs anti-crues se sont écroulés sous la force des eaux.

Questions : la Province a-t-elle été sollicitée par les communes ? Quels moyens ont été mis en œuvre ? Quelles mesures futures pour prévenir ces catastrophes ?

Je vous remercie pour vos réponses

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur cette question ? Non. J'invite à présent Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à ces quatre questions.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, chers Collègues,

Donc je répondrai aux quatre questions à la suite et je suppose que, sauf si Monsieur le

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Président n'est pas d'accord, chacun pourra alors remonter à la tribune comme il se doit pour les deux minutes d'intervention s'il le souhaite.

Donc chers Collègues, comme vous, je suis évidemment touché par cette nouvelle série d'inondations et le dérèglement climatique dont elles sont le symptôme, et je souhaite manifester mon soutien à l'égard des familles impactées.

Je salue l'engagement du Département des Infrastructures et du Développement durable, qui s'est tenu alerte et disponible lors des évènements de ce mois de mai.

Et je voudrais vous remercier tous pour vos questions à leur sujet et à propos des initiatives provinciales déployées pour en limiter les risques.

Je voudrais d'ailleurs vous faire remarquer que vos interpellations se font écho les unes aux autres. Je vous invite donc à un peu de patience puisque c'est à l'issue de mes 4 réponses que vous aurez une vision aussi complète que possible de l'action provinciale en ces matières.

Je commencerai par répondre à Madame FRENAY, même si, comme je viens de le dire, les quatre réponses sont quelque part interconnectées puisque certains éléments reviennent dans diverses questions et ainsi même parfois aussi dans diverses réponses.

Je commencerai par Murielle FRENAY, je resitue un peu le cadre de votre question donc, vous proposez un cadre structurant aux Villes et Communes leurs permettant de bien appréhender les problématiques d'inondations et du dérèglement climatique ? Une concertation entre Villes et Communes sous le regard provincial serait-elle envisageable notamment pour éviter l'étalement urbain, source des problèmes liés au ruissellement des eaux et à la mobilité ?

Madame la Conseillère, il me doit de rappeler, encore une fois, qu'uniquement l'entretien des cours d'eau de 2ème catégorie est à la charge de notre province. Nous avons pour tâche d'assurer le bon écoulement de l'eau, peu importe sa qualité, au travers de travaux d'entretien, de curage, de curage biologique et de réparation, ce qui a pour objectif de réduire au maximum les risques et les dommages lors de crues. Ce travail quotidien est effectué en aval et en amont de ce type d'évènement.

Madame Frenay, pour en revenir à votre interrogation, sachez que la Province de Liège prend des mesures pour permettre une renaturation le long de ses rivières. Le développement de la biodiversité via l'aménagement et la remise à ciel ouvert se révèlent effectivement des solutions pour retrouver une faune et une flore dans et aux abords de ses cours d'eau mais surtout de permettre aux rivières de reprendre leur place naturelle, sans utiliser de béton et autre édifice urbain. Moyennant des études et un diagnostic précis, la réouverture des cours d'eau est encouragée et participe en effet à une meilleure régulation des inondations. Ce fut le cas en 2023 pour le Triffoy et le Ruyff, situés en amont de cours d'eau plus importants dont la Région Wallonne a la charge.

Concernant les aspects urbanistiques, je vous invite à interpeller les Villes et Communes qui accordent des permis de bâtir dans des zones inondables. La Province comme vous l'avez d'ailleurs rappelé, la Province ne dispose pas de ce pouvoir.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Néanmoins, notre Institution participe à la chose, à différents niveaux. En ce qui concerne les permis d'urbanisation, les Communes doivent solliciter la Province lorsque le projet est situé dans une zone d'aléa d'inondation, dépendante d'un cours d'eau de deuxième catégorie. Les avis du Service des Cours d'eau tendent à mettre en évidence les risques liés à la présence proche du cours d'eau mais également les éléments qui seraient de nature à perturber le cours d'eau dans son écoulement. Ces avis mettent donc en lumière l'existence des risques et les moyens de s'en prémunir.

Deuxièmement, la Province a fait réaliser, dès 2019 et donc avant les évènements de 2021, via son Service des Cours d'eau, différentes études hydrauliques dans lesquelles des modélisations permettent de fournir des informations sur le bassin versant d'un cours d'eau. Ainsi, des solutions peuvent être proposées sur base d'informations pertinentes sur des zones où un risque d'inondation est mis en évidence. La mise en relation entre les administrations communales lors de la diffusion des résultats est immanquable pour que chacune d'entre elles puissent envisager au mieux les travaux utiles et éviter au maximum de nouvelles catastrophes.

Autre implication, nos cours d'eau de 2^{ème} catégorie traversent le plus souvent plusieurs Communes, le Service des Cours d'eau participe aux Comités techniques par sous-bassin hydrographique, CTSBH en abrégé, qui sont une structure reprenant tous les acteurs concernés par les inondations sur la Wallonie. Chaque comité essaie d'avoir une approche transversale à l'échelle d'un bassin versant important, comme celui de la Vesdre par exemple, ceci afin de dégager des objectifs ainsi que des projets pour une bonne gestion des crues futures.

Le Service participe également au Groupe Transversal Inondation, qui a un rôle de concertation, d'analyse, d'expertise et de conseil. Au sein de ces deux groupes de travail émergent des analyses et des conseils en termes d'urbanisme et de gestion du risque d'inondation.

La Province est à nouveau partenaire supra local grâce à POLLEC, 2022, puisque POLLEC court, je pense, jusqu'à 2025 hein, actuellement. L'objectif est d'identifier des actions pertinentes pour le territoire de la Province en matière d'atténuation du changement climatique, d'adaptation à ses effets et de lutte contre la précarité énergétique. Ce rôle d'entité supracommunale veut la tenue de réunions hebdomadaires, la mutualisation des compétences et le développement d'outils pour les Communes. Les projets en cours liés aux crues concernent la création d'espaces verts et de nouvelle plantation d'arbres et de haies, ceci afin de renforcer la nature en ville, de faciliter l'infiltration de l'eau de pluie, de réduire les îlots de chaleur urbains et l'érosion des sols ainsi que de stabiliser les berges des rivières.

Ainsi, tenu compte des compétences de chaque niveau de pouvoirs dans cette gestion globale, je vous confirme, Madame la Conseillère, que la Province, en plus des avis contraignants rendus, assure quotidiennement son rôle supracommunal au bénéfice des Communes et Villes concernées par les inondations.

Marie-Christine SCHEEN m'interroge sur les PFAS que l'on retrouve dans la Meuse.

Madame Scheen, la Meuse est un cours d'eau de 2^{ème} catégorie, géré par la Province.

Ma réponse vaut donc pour la Mehaigne, mais également pour tous les autres cours d'eau « provinciaux ».

La Province est, comme déjà souvent expliqué à cette tribune d'ailleurs, responsable de l'écoulement de l'eau et de l'entretien des berges naturelles. Nous ne sommes en revanche pas responsables de la qualité des eaux, fussent-elles d'un ruisseau de 2^{ème} catégorie.

Ceci étant, la Province contribue, à travers divers services qu'elle offre, au maintien d'une eau de qualité.

Je pense au Laboratoire qui, en plus de l'analyse d'eaux, propose aux agriculteurs des analyses de sols afin que ces derniers puissent optimiser le rendement de leurs cultures tout en respectant les milieux naturels. Des analyses de terres mesurant les métaux lourds, les nitrates ou d'autres composants permettent de déterminer si elles sont polluées et d'adapter leur approche en conséquence. Ceci a évidemment un impact positif sur les eaux qui y percolent.

Ensuite, nos Services agricoles accompagnent fortement nos agriculteurs vers la reconversion bio, une approche des pratiques culturales qui a le mérite de ne pas diffuser de produits toxiques dans les terrains de cultures et, par ruissellement, dans nos cours d'eau évidemment.

A travers notre participation aux Contrats de Rivière et les liens étroits que nous entretenons avec ces véritables acteurs de terrain nous ne manquerons pas d'insister sur l'importance d'une eau de qualité et la nécessiter de développer des actions favorisant cela.

Au-delà de ces actions utiles mais indirectes par rapport à votre question, la protection des riverains, elle, ne relève pas de notre Institution mais incombe, comme vous le savez, au Bourgmestre et/ou au Gouverneur, en fonction des circonstances, qui y sont aidés par diverses administrations wallonnes et fédérales.

Madame la Conseillère, vous aurez compris que la Province reste attentive à la sécurité de ses citoyens, pour les missions qui la concernent. Je ne peux que vous encourager à interpeller les niveaux de pouvoirs et organismes concernés, actifs dans la mise en œuvre de mesures de protection, pour obtenir des réponses en complément des miennes.

Monsieur Hajib EL HAJJAJI, la mise en place d'un « Laboratoire Vesdre ».

Monsieur El Hajjaji, le « Laboratoire Vesdre », initié par l'Université de Liège, veut questionner essentiellement les modalités de concrétisation et de coordination de l'ensemble des projets pour adapter le bassin versant. Il s'agit de mettre en place une approche exploratoire innovante, qui pourrait par la suite être répliquée dans d'autres territoires.

En ce qui concerne le Service provincial des Cours d'eau, il n'y a pas eu de participation étant donné qu'il s'agit essentiellement à ce stade de réflexions générales sur l'opérationnalisation des différentes études qui ont fait suite aux inondations, dont la plupart sont liées à l'organisation territoriale et à l'urbanisme.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Les moyens, limités, sont actuellement concentrés sur, d'une part, les actions de terrain, et d'autre part sur les études et projets qui permettent d'identifier des aménagements utiles sur les cours d'eau de gestion Provinciales.

Ceci étant dit, le service se tient évidemment disponible pour participer aux réflexions qui concernent directement la gestion des cours d'eau, en plus que ce qu'il exécute déjà. En effet, comme déjà relaté en réponse à une autre question, le service participe activement aux Comités Techniques par Sous-Bassins Hydrographiques relatifs aux différents bassins versants de la Province de Liège, et en particulier à celui de la Vesdre qui comme vous le savez a été fortement impactée lors des dernières inondations.

De manière générale, c'est à la Région qu'il revient d'organiser la mise en œuvre des mesures plus globales d'adaptation des bassins versants qui sont plutôt de l'ordre de l'occupation du territoire et de l'urbanisme, de même qu'il lui revient d'organiser le financement des mesures concrètes de lutte contre les inondations proposées dans le cadre des multiples études réalisées à différents niveaux.

Dans le cadre de projets concrets, relevant de la supracommunalité, le service des Cours d'eau prend les contacts utiles directement avec les Communes concernées suite aux études hydrauliques réalisées. Ainsi, par exemple, des réunions ont été organisées avec les Communes de Herve, Soumagne, Olne et Trooz suite à la mise en œuvre de l'étude hydraulique de la Magne. De même, une réunion aura lieu prochainement avec les Communes d'Esneux, Sprimont et Chaudfontaine pour présenter les résultats de l'étude sur le Gobry. Par ailleurs, les Communes qui participent activement aux Comités techniques par Sous Bassin Hydrographique reçoivent également des informations sur ce qui est mis en place en terme de lutte contre les inondations, tel que déjà expliqué il y a quelques instants.

Enfin, Monsieur Grégory PIRON, donc : la Province a-t-elle été sollicitée par les Communes ? Quels moyens ont été mis en œuvre ? Quelles mesures futures pour prévenir ces catastrophes, en ce qui concerne les inondations de 2024 ?

Monsieur Piron, vous me demandez des éléments de réponses concernant plus spécifiquement les événements du mois de mai dernier. Vous me permettrez de ne pas revenir sur les éléments déjà explicités à nos Collègues ci-avant.

Ainsi, oui, en tant que gestionnaire des cours d'eau, la Province est sollicitée pour les problèmes qui découlent de sa compétence, principalement pour venir dégager les lits des rivières et rétablir un bon écoulement. Ces interventions se font évidemment en bonne entente avec les Communes.

Dès les premières crues de ce mois de mai, les agents provinciaux ont été parcourir les différents points critiques pour identifier des problèmes et envoyer les entreprises faire les interventions nécessaires. Les décisions nécessaires de réquisitions et d'extensions de marchés de travaux ont été prises rapidement de manière à agir avant l'arrivée de nouvelles pluies.

Sachez que le service a participé quotidiennement à des réunions de crises regroupant les différents gestionnaires de manière à échanger les informations pertinentes, notamment sur les risques liés aux pluies qui ont suivi.

A l'heure actuelle, les opérations de dégagement des cours d'eau se poursuivent, principalement dans les endroits qui ont été les plus touchés.

Notre Institution poursuit sa mission générale d'entretien des cours d'eau, qui nécessite par ailleurs des moyens croissants, d'une part à cause de l'augmentation générale des prix, mais aussi, d'autre part en raison de la fréquence des pluies et de l'évolution climatique.

En plus de cette mission, la réalisation d'études hydrauliques se poursuit. Elles permettent d'objectiver les situations et de proposer des aménagements concrets pour la lutte contre de futures crues. Aussi, la Province va lancer un premier marché de visite et de levé des cours d'eau couverts, qui représentent 10% des cours d'eau provinciaux, soit environ 100km à analyser. En effet, de nombreux problèmes d'inondations trouvent leur origine dans ces ouvrages mal connus et parfois très vétustes.

Je terminerai en rappelant qu'il appartient également aux riverains de prendre des mesures de protection de leurs biens, en particulier lorsque des constructions ou aménagements ont été implantées en canalisant ou en empêchant le cours d'eau de sortir de son lit mineur vers son lit majeur, ce qui est un phénomène tout à fait naturel comme on l'oublie trop souvent. Aucune mesure ne permettra une situation totalement sécurisée.

De manière générale, sachez que nous ne pourrons pas éviter d'autres inondations. Toutefois, nous agissons pour diminuer leur fréquence et leur importance et l'impact qu'elles peuvent avoir sur notre population.

Je vous remercie tous pour vos questions et pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une réaction ? Mme FRENAY ? Mme SCHEEN ? M. EL HAJJAJI ? Oui.

M. EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Voilà, merci pour votre réponse. Je dois avouer que je suis déçu. Je dois avouer que le « Laboratoire Vesdre » est une initiative, une approche exploratoire innovante, comme vous l'avez dit, et que la Province avait la possibilité, l'opportunité pour ne pas dire, d'une certaine manière, la chance de pouvoir construire un avenir résilient sur l'ensemble de notre territoire.

J'entends qu'il y a au niveau de terrains ou d'études quelques réflexions, j'entends qu'il y a des prises de contacts avec des communes, où je me pose aussi la question de savoir pourquoi on s'est, à ce stade, arrêtés sur moins d'une dizaine de communes, il y en aurait d'autres, je pense notamment à deux qui sont principalement touchées, la commune d'Eupen et de Verviers mais bon, peut-être que ça viendra plus tard.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Par contre, la réponse que vous me donnez n'est pas, à mon sens, à la hauteur de l'enjeu.

Le « Laboratoire Vesdre » est vraiment une initiative portée par le milieu académique dans notre province de Liège et toutes les communes nous ont dit lors des inondations « nous ne sommes pas en mesure de pouvoir établir une réflexion stratégique sur l'ensemble de la vallée. Nous avons clairement besoin d'avoir une vision méta, nous avons besoin d'avoir un soutien des pouvoirs supérieurs ».

Je pense que ce message a déjà été entendu puisque le « Laboratoire Vesdre » vient véritablement amener cette réflexion scientifique, détaillée, construite, qui peut servir de modèle à mon avis pour d'autres communes à l'avenir parce que cette réalité du dérèglement climatique, elle va se produire si pas chez nous, en tous cas ailleurs, et donc ça n'est qu'une question de temps.

Donc, ma question c'est, enfin ma réflexion pour terminer ce serait de dire : la Province a mis en avant tout ce qu'elle a fait pour les communes lors des inondations, nous en avons largement parlé dans cette assemblée, et on ne peut que remercier la Province d'avoir peut-être été même au-delà de ses missions principales.

Mais ici, on est sur une action préventive de premier ordre, véritablement. Tout ce qu'on mettra en œuvre à travers les recommandations du « Laboratoire Vesdre », qu'on soit clair et qu'on le dise clairement entre nous, ça va sauver des vies. Et donc, je pense que la Province, et je vais même être plus clair que ça, j'estime que la Province doit mettre les moyens financiers nécessaires pour permettre à ce que le « Laboratoire Vesdre » ne soit pas qu'une brève réflexion partagée dans notre arrondissement, qui va ensuite s'évaporer dans le flux des activités du quotidien, jusqu'à la prochaine crise des inondations et on en a déjà eu quelques soubresauts récemment, où là on constatera tous ensemble...

M. LE PRESIDENT.- Je vous demande de conclure Monsieur EL HAJJAJI.

M. EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Voilà, j'avais terminé.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur PIRON, une réaction ? Non.

VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 23-24/262 : Adoption du rapport de rémunération des membres du Conseil provincial et du Collège provincial pour l'année 2023, établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 23-24/262).

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/263 : Octroi de subventions en matière de Relations Institutionnelles – Demande de soutien de l'asbl « Kin Porte le Projet » – Organisation de la 9e édition du « Feel Good Festival », du 27 au 30 juin 2024, à Aywaille.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 23-24/263).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Victoria VANDEBERG à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Victoria VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Conseillers.

Votre première Commission a analysé le point 263 ce mardi 4 juin relatif à l'ASBL « Kin Porte le projet ».

Un Conseiller s'étonne de la différence de chiffres entre le document et l'annexe, 2500 € et 15.000 € respectivement.

Il s'avère que le subside a été augmenté car deux lauréats ont pu être repris sans la programmation du festival.

L'annexe doit donc être modifiée en ce sens.

Le point a été voté par 8 pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/264 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « DeFo », dans le cadre du Festival de marionnettes-théâtre d'objets et arts associés « Le Petit Poucet le festival », programmé du 30 juin au 2 juillet 2024, au Thier à Liège.

Document 23-24/265 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « OYOU » pour le festival littéraire organisé du 12 au 14 juillet 2024 à Clavier-Station dans le cadre de l'opération « Roboz ».

Document 23-24/266 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Ferme sur Steppes » dans le cadre de l'organisation du « Ferm'stival 2024 », les 6 et 7 juillet 2024.

Document 23-24/267 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Africain de Liège » dans le cadre de l'organisation de la 11e édition du Festival africain de Liège, les 29 et 30 juin 2024.

Document 23-24/268 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Productions Associées » pour Monsieur Olivier PIERARD et Eve THONON, dans le cadre du lancement d'une troisième exposition intitulée « FLATSTOCK », qui a eu lieu du 23 novembre 2023 au 8 février 2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 23-24/264 à 23-24/268) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces cinq autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 23-24/269 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jeunesses Musicales de Liège » dans le cadre de l'organisation de la 7e édition du Wégimont Festival, qui aura lieu le 30 juin 2024 au Domaine provincial de Wégimont.

Document 23-24/270 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Nectar » – Organisation d'une série de 4 ateliers d'initiation au rap à destination de jeunes, du 26 février au 1er mars, du 4 au 8 mars, du 8 au 16 juillet et du 17 au 26 juillet 2024 au B3.

Document 23-24/271 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jacques Pelzer Jazz Club » dans le cadre de leur programmation du 1er semestre 2024.

Document 23-24/272 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Michel Huynen dans le cadre de l'impression des catalogues d'exposition 2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 23-24/269 à 23-24/272) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 270 et 2702 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Isabelle GRAINDORGE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Isabelle GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce mardi 4 juin 2024. Une question est posée sur le document 23-24/270 concernant la demande de soutien de l'ASBL "Nectar" pour l'organisation d'une série d'ateliers d'initiation au rap.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Le Commissaire demande si cette organisation est prévue à la demande de l'ASBL ou si c'est à l'initiative de la Province vu qu'elle a lieu au B3. Et dans ce cas, comment la Province a-t-elle procédé pour sélectionner cette ASBL pour animer les ateliers ?

Il est confirmé que ce n'est pas une commande de la Province et que c'est donc bien l'ASBL "Nectar" qui en a fait la demande. Cette ASBL n'est d'ailleurs pas inconnue puisqu'elle collabore avec la Province depuis longtemps. Déjà en 2022, elle avait organisé des ateliers dans le bâtiment des Chiroux.

Un Commissaire s'étonne de ne pas avoir d'annexe pour les 2 projets portant les références 270 et 271.

Il s'agit d'un oubli et les documents vont être envoyés à tous les membres de la Commission.

Un autre Commissaire s'étonne que pour la demande de soutien de l'ASBL "Jacques Pelzer Jazz Club" il s'agissait d'une demande dans le cadre de leur programmation du 1er semestre. Il souligne que cela procure donc 2 fois plus de travail pour le service administratif de la Province.

Il lui est répondu que c'est assez courant et que l'administration est rodée à le faire semestriellement donc que cela ne pose pas de problème.

C'est donc avec 8 voix pour et 3 abstentions que votre première commission vous propose d'adopter ces points.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Les deux autres documents n'ayant, quant à eux, soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. MAGNERY.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci M. le Président.

Sauf erreur de ma part, on n'a toujours pas reçu les deux annexes qui ont été mentionnées comme oubliées lors de la Commission et donc ce serait chouette si on pouvait les recevoir même si ça ne va pas changer la face du monde, pour le bon suivi des dossiers ce sera toujours mieux. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il une autre demande d'intervention ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 23-24/273 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royale Entente Sportive Wanze Bas-Oha » dans le cadre de son fonctionnement durant la saison sportive 2024-2025.

Document 23-24/274 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Femina Grâce-Hollogne » dans le cadre de son fonctionnement durant la saison 2024-2025.

Document 23-24/275 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Old Club de Liège – Hockey » dans le cadre du fonctionnement 2024 et des travaux de construction de nouvelles infrastructures sportives.

Document 23-24/276 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Challenge la Meuse » – Organisation du « Challenge la Meuse » (joggings et trails), du 4 février au 19 décembre 2024.

Document 23-24/277 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la « Justine Henin Foundation » dans le cadre de la construction d'un terrain multisports sur le site de la Clinique CHC MontLégia.

Document 23-24/278 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la SA « Golazo Sports » dans le cadre de l'organisation du Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège – Convention de subventionnement pluriannuelle, éditions 2025 à 2027.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14 15, 16, 17, 18 et 19 de l'ordre du jour (documents 23-24/273 à 23-24/278) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 278 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Madame Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Sandrina GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Le point 23-24/289 a été examiné lors de la Commission 2 qui s'est déroulée le mardi 4 juin dernier à Huy.

Un Commissaire a demandé un point de précision si le subside en nature de 210.000€ était bien en plus des 570.000€.

Il lui est répondu que oui.

La même Commissaire a demandé s'il y avait un règlement provincial qui régissait l'octroi des subsides en nature vu que dans ce point, c'est le Collège seul qui a approuvé le subside en nature de 210.000€.

Il lui répondu que non, il n'y a pas de règlement provincial.

Le vote est de 5 pour, 0 contre et 4 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Les cinq autres documents n'ayant, quant à eux, soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame GAILLARD.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Je viens pour le point 278, nous allons nous abstenir parce que le subside de 210.000€ engage l'avenir. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé pour les 5 résolutions sauf la 278? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

En ce qui concerne le vote sur le point 278.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/279 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Voy » dans le cadre de ses activités durant l'année 2024.

Document 23-24/280 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Centre Assuétudes Pluridisciplinaire Fly (C.A.P. Fly) » dans le cadre du projet de « formation peinture » à destination des usagers de l'asbl, qui se déroulera jusque fin novembre 2024.

Document 23-24/281 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « CADRE » pour l'aménagement d'un espace détente/bien-être et pour le fonctionnement annuel 2024 de la Cad'rine.

Document 23-24/282 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Cité de l'Espoir » dans le cadre de l'achat de deux fauteuils de stimulation sensorielle, durant l'année 2024.

Document 23-24/283 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Resto du Coeur de Liège » dans le cadre de son fonctionnement 2024.

Document 23-24/284 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Centre d'éducation conductive en province de Liège, Les Petits Pas de la Grenouille (CEC Liège, PPG) » dans le cadre de l'organisation de ses activités durant l'année 2024.

Document 23-24/285 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Cap Terre » dans le cadre de l'achat de matériel pour sa filière « parcs et jardins », durant l'année 2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 de l'ordre du jour (documents 23-24/279 et 23-24/285) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Les documents 279 et 280 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Isabelle HUMBLET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés Mesdames, Messieurs les conseillers.

La quatrième Commission s'est tenue le 4 juin à 17h30 à la province Raquette Arena, Plaine de la Sarthe 20 A à 4500 Huy.

Une Commissaire à poser plusieurs questions sur les documents : 23-24/279, 23-24/280, 23-24/281, 23-24/282.

Le document 23-24/279 concerne l'octroi de subventions en ma Une demande de soutien de l'ASBL « VOY » dans le cadre de ses activités sociales.

La Commissaire demande à ce qu'une phrase soit modifiée dans le rapport. La phrase concernée est la suivante : « Votre Collège se rappellera qu'il a autorisé l'engagement d'un montant de 1500 euros ». Elle voudrait qu'elle soit reformulée par « le Collège a autorisé ».

La Commissaire se demande pourquoi il n'y a pas de résultat reporté. Il a été demandé si c'est une nouvelle asbl mais ce n'est pas le cas.

Les informations ont été demandées aux services concernés. Les membres de la deuxième Commission ont reçu la réponse du service par mail.

Le document 23-24/280 concerne la demande de soutien de l'asbl « Centre Assuétudes Pluridisciplinaires FLY dans le cadre du projet de « Formation peinture » à destination des usagers de l'asbl qui se déroulera fin novembre 2024.

Une Commissaire demande pourquoi le résultat reporté n'est pas précisé et elle s'interroge de savoir si ce n'est pas obligatoire que ce soit précisé. Si les services disposent des chiffres, les résultats ils seront communiqués.

Les membres de la 2^{ème} Commission ont reçu la réponse du service par mail.

Dans le cas présent, l'ASBL VOY est reprise comme une micro-ASB et a la faculté de pouvoir présenter des comptes annuels selon un schéma simplifié et n'a aucune obligation d'utiliser le schéma de comptabilité utilisé par d'autres et aussi de publier ses comptes annuels à la banque nationale.

Concernant le dossier 23—24/281 pour la demande de soutien de l'asbl « CADRE : pour l'aménagement d'un espace détente/bien être et pour le fonctionnement annuel 2024 de la Cadr'ine.

La même Commissaire pose une question concernant la formulation d'une phrase qui ne lui paraît pas claire et en demande des explications.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes et bilan 2023 ainsi que les budgets prévisionnels présentant une perte de 14.789,95€ dont les dépenses s'élèvent à 14.789,95€, les recettes, 0€.

Elle s'interroge de savoir si c'est le budget global ou si c'est le projet qui coûte 14.789,95€. Ce n'est pas précisé.

Il lui a été répondu que c'est le projet qui coûte 14.789,95 euros.

Le document 23-24/282 concerne la demande de soutien de l'asbl « Cité de l'espoir » dans le cadre de l'achat de deux fauteuils de stimulation sensorielle durant l'année 2024.

Une Commissaire a constaté qu'en décembre 2023 la cité de l'espoir a déjà demandé 4.515 euros pour l'achat de deux fauteuils de ce type.

Elle s'interroge de savoir pourquoi ils en recommandent deux en plus. Elle trouve curieux qu'à 6 mois près, la cité de l'espoir redemande la même chose pour le même montant.

Il lui a été répondu que la cité de l'espoir héberge près de 312 bénéficiaires ils en ont besoin et c'est n'est pas anormale.

Votre Commission vous propose d'adopter les documents par 7 votes pour, 0 contre et 2 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Ces cinq autres documents n'ayant, quant à eux, soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Document 23-24/286 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l’asbl « Enjeu » – 16ème édition du Festival « ImagéSanté » qui se déroulera du 24 au 29 mars 2025.

Document 23-24/287 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l’asbl « PalliaLiège » dans le cadre de ses activités 2024.

Document 23-24/288 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien du CHU de Liège, centre des maladies rares, dans le cadre du cycle de cinq conférences sur les aspects rares de l'oncologie entre le 1er et le 29 février 2024.

Document 23-24/289 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation d’utilité publique « Fondation contre le Cancer » dans le cadre de l’organisation des « Relais pour la vie » en province de Liège, durant l’année 2024.

Document 23-24/290 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation privée « Fondation CHR Citadelle » dans le cadre du projet « Chiens visiteurs » à Liège, durant l’année 2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27, 28, 29, 30 et 31 de l’ordre du jour (documents 23-24/286 à 23-24/290) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces cinq documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 7 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 23-24/291 : Don d’une presse typographique à platine Heidelberg Original OHT-T et accessoires divers au profit de la HEPL – Département Sciences et Techniques – Site Gloesener.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 23-24/291).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/292 : Adaptation du montant des redevances annuelles de pension dans les internats des établissements provinciaux d'enseignement : montants et modalités de paiement 2024-2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 23-24/292).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/293 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Foire Agricole de Battice-Herve » – Activités exercice 2024.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 23-24/293).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame GAILLARD.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci M. le Président.

Comme je l'ai dit en Commission, j'ai remercié M. le Député d'avoir accepté de déplacer la Commission avant le conseil pour un point aujourd'hui. Comme ça a été accepté. Merci beaucoup de la part du groupe ECOLO.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Pas d'autre demande d'intervention ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/294 : LIÈGE ZONE 2 I.I.L.E.-SRI : Première assemblée générale ordinaire fixée au 17 juin 2024.

Document 23-24/295 : C.I.L.E. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 20 juin 2024.

Document 23-24/296 : INTRADEL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 20 juin 2024.

Document 23-24/297 : A.I.D.E. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2024.

Document 23-24/298 : ECETIA Intercommunale : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2024.

Document 23-24/299 : ECETIA Finances : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2024.

Document 23-24/300 : CHR Verviers : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2024.

Document 23-24/301 : SPI : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2024.

Document 23-24/302 : ENODIA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 26 juin 2024.

Document 23-24/303 : ISOSL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 26 juin 2024.

Document 23-24/304 : I.G.I.L. : Première assemblée générale ordinaire fixée 27 juin 2024.

Document 23-24/305 : NEOMANSIO : Première assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2024.

Document 23-24/306 : CHR Citadelle : Première assemblée générale ordinaire fixée au 28 juin 2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 et 47 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission (documents 23-24/298 à 23-24/306).

Ces treize documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces treize documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les treize résolutions.

Document 23-24/307 : Avis sur le compte 2023 ainsi que sur la modification budgétaire apportée au budget de l'exercice 2024 de l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour (document 23-24/307).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/308 : Cultes – Compte 2023 de la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 liège – Avis favorable.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour (document 23-24/308).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/309 : Mise à disposition des villes et communes partenaires d'une fonctionnaire provinciale chargée de sanctionner les infractions administratives, les infractions environnementales et les infractions de voirie communale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour (document 23-24/309).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024.

M. LE PRESIDENT.- Point 51 de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2024

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 27 juin 2024 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H50'.